



HAL
open science

Un protocole pharaonique d'Antonin le Pieux? (Médamoud, inscr. n° 1, C-D)

Christophe Thiers

► **To cite this version:**

Christophe Thiers. Un protocole pharaonique d'Antonin le Pieux? (Médamoud, inscr. n° 1, C-D).
Revue d'égyptologie, 2000, 51, pp.266-270. halshs-02051607

HAL Id: halshs-02051607

<https://shs.hal.science/halshs-02051607v1>

Submitted on 27 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

REVUE
D'ÉGYPTOLOGIE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ÉGYPTOLOGIE

AVEC LE CONCOURS DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

TOME 51

PARIS

ÉDITIONS PEETERS

2000

UN PROTOCOLE PHARAONIQUE D'ANTONIN LE PIEUX? (MÉDAMOUD, INSCR. N° 1, C-D)

La face extérieure de l'architrave du portique de Médamoud présente deux lignes de texte hiéroglyphique publiées jadis avec l'ensemble des inscriptions du temple; la première est d'ordre cosmogonique, la seconde livre deux titulatures royales symétriques¹. Malheureusement, les aléas de la conservation nous privent du nom du souverain. La titulature du côté nord (gauche) est fort incomplète et, du côté sud (droit), l'architrave s'interrompt au niveau du nom de Roi de Haute et Basse-Égypte. La formulation originale des noms d'Horus, des Deux Maîtresses et d'Horus d'Or, conservés intégralement du côté sud, ne permet pas de les attribuer d'emblée à un Pharaon.

Après la destruction du temple des «premiers Ptolémées» sous le règne de Ptolémée Philopator, un nouveau temple est fondé sous le règne de Ptolémée Épiphanes, sur l'emplacement de celui du Moyen et du Nouvel Empire². La présence d'un bloc inscrit à son nom retrouvé dans le naos³ indique certainement que le programme a été initié sous son règne et poursuivi sous son successeur, Ptolémée Philométor. Le contexte architectural livre les noms de souverains lagides et d'un Romain et il fait peu de doutes que le protocole qui nous occupe ne désigne l'un de ces souverains. En ce qui concerne la décoration du portique, les souverains attestés sont les suivants:

— Philométor: des cartouches lui sont attribuables sur l'ébrasement sud (le seul conservé) de la porte centrale conduisant à l'hypostyle⁴; sur l'embrasement nord de la porte d'accès à la cour nord⁵; sur le mur d'entrecolonnement de la paroi est du portique, au nord de cette porte d'axe⁶.

— Évergète II: dédicace sur la face intérieure de l'architrave⁷.

— Alexandre I^{er}: encadrement et passage de la porte centrale⁸.

— Néos Dionysos (Aulète): première porte secondaire, entre les troisième et quatrième colonnes⁹; deuxième mur d'entrecolonnement (est) intérieur de la paroi nord¹⁰; scène de l'entrecolonnement intérieur des deuxième et troisième colonnes nord¹¹.

— Antonin le Pieux: face externe des abaqes des colonnes portant les cartouches de l'Empereur¹². Notons dès à présent que ces cartouches sont en conséquence en relation étroite avec les textes des architraves.

¹ PM V, p. 141; É. Drioton, *Rapport sur les fouilles de Médamoud (1925). Les inscriptions (FIFAO III/2)*, 1926, p. 7-8 (1, A-B) et p. 8 (1, C-D); LD Text II, p. 260-261.

² Cet édifice sera constitué ultérieurement d'un sanctuaire d'Amon-Rê-Montou et d'une aire consacrée au taureau; É. Drioton, *o. c.*, p. 4; Ch. Sambin, *BIFAO* 92 (1992), p. 172.

³ F. Bisson de la Roque, *Rapport sur les fouilles de Médamoud (1925) (FIFAO III/1)*, 1926, p. 58 (inv. 1431); E. Lanciers, *MDAIK* 42 (1986), p. 89-90.

⁴ PM V, p. 141 (39) et plan p. 138; É. Drioton, *o. c.*, p. 28 (44); F. Bisson de la Roque, *o. c.*, p. 88.

⁵ PM V, p. 141 (45); É. Drioton, *o. c.*, p. 28 (45).

⁶ PM V, p. 141 (31-38); É. Drioton, *o. c.*, p. 24-27 (33-43); LD Text II, p. 161; F. Bisson de la Roque, *o. c.*, p. 86-87.

⁷ PM V, p. 140-141; É. Drioton, *o. c.*, p. 9, fig. 1; Champollion, *ND* II, p. 290-291; *GLdR* IV, p. 329, LXXVIII; LD Text II, p. 261.

⁸ PM V, p. 140 (30); É. Drioton, *o. c.*, p. 11-12 (5-6), 14-16 (10-15).

⁹ PM V, p. 140 (29); É. Drioton, *o. c.*, p. 16-17 (16-17); F. Bisson de la Roque, *o. c.*, p. 87.

¹⁰ PM V, p. 141 (34); É. Drioton, *o. c.*, p. 23 (31); F. Bisson de la Roque, *o. c.*, p. 87.

¹¹ É. Drioton, *o. c.*, p. 23 (31); PM V, p. 141 (31); É. Drioton, *o. c.*, p. 19-20 (23-24).

¹² PM V, p. 141; É. Drioton, *o. c.*, p. 10 (4); Champollion, *ND* II, 290; LD Text II, p. 260. Antonin le Pieux apparaît également à Médamoud sur une colonne de la grande cour; É. Drioton, *Rapport sur les fouilles de Médamoud (1926). Les inscriptions (FIFAO IV/2)*, 1927, p. 45 (348).

La décoration du portique a été effectuée sur plus de trois siècles ce qui, pour une structure de relativement peu d'ampleur, laisse présager, pour le moins, des difficultés rencontrées par le clergé de Montou. La décoration nous fournit un *terminus post quem* (Philométor) et *ante quem* (Antonin le Pieux). On constatera dans un premier temps que pour ce qui concerne la façade, aucun cartouche lagide n'est attesté; les murs d'entrecolonnes nord, les seuls conservés, ne livrent pas de noms royaux¹³; seule la décoration intérieure et les passages des portes ont été privilégiés par les lapicides ptolémaïques¹⁴.

Ces deux titulatures sont totalement inconnues pour les Ptolémées bien que l'on possède des séries nombreuses, en particulier à partir du règne d'Épiphanes. S'il arrive que des éléments non canoniques du protocole soient introduits dans certaines titulatures ptolémaïques, une innovation complète sans référence aucune à la titulature établie serait exceptionnelle. On songe donc à attribuer les titulatures de Médamoud (avec le texte du bandeau supérieur de l'architrave) au règne d'Antonin le Pieux. Les protocoles pharaoniques des Empereurs romains ont fait l'objet de plusieurs études¹⁵. Dans la liste des Empereurs ayant reçu ce protocole, Antonin le Pieux constitue un absent de marque. Il était cependant représenté à Tôd¹⁶ et peut-être à Komir¹⁷. Bien qu'un argument péremptoire fasse défaut, le texte du bandeau de Médamoud doit, ce me semble, être attribué à cet Empereur-Pharaon; la relation épigraphique directe avec les cartouches gravés sur les abaqes suffirait à accepter cette attribution.

Il convient dès à présent de souligner l'originalité de ce texte alors que les autres protocoles romains d'Égypte ne présentent le plus souvent que le nom d'Horus, sur le modèle de la titulature établie pour Auguste¹⁸. Ici, l'accent a été mis de façon très nette sur le Nom d'Horus d'Or qui est constitué de neuf épithètes:

1. Vive l'Horus, Taureau puissant, aimé de Maât, Celui des Deux Maîtresses, protecteur de l'Égypte, qui subjugué les contrées étrangères, l'Horus d'Or, riche en années, dont les victoires sont nombreuses, dont le cœur est bienveillant envers les dieux, protecteur de l'Égypte, qui rend prospère les Rives d'Horus, protecteur valeureux des hommes, protection des villes, sauvegarde des provinces, rempart bienveillant de l'Égypte, le roi de Haute [et Basse-Égypte...].
2. (Vive) l'Horus, l'adolescent valeureux, Celui des Deux Maîtresses, le puissant, qui fait vivre le Doube-Pays [...].

Sans entrer dans le détail des épithètes choisies dans ces deux titulatures, on voit que la plupart d'entre elles procèdent d'une tradition remontant généralement au Nouvel Empire et plus particu-

¹³ PM V, p. 140 (25-27): attribution forcée à «Ptolemy»; É. Drioton, *Rapport sur les fouilles de Médamoud (1925). Les inscriptions*, p. 12-14 (7-9).

¹⁴ Sur les priorités lors de la mise en place de la décoration, voir l'exemple de Philae, E. Vassilika, *Ptolemaic Philae (OLA 34)*, 1989, p. 171-175.

¹⁵ J.-Cl. Grenier, *RdE 38* (1987), p. 81-104; *id.*, *Les titulatures des Empereurs romains dans les documents en langue égyptienne (PapBrux 22)*, 1989, p. 60-65; *id.* dans *ANRW 18.5* (1995), p. 3187-3191.

¹⁶ J.-Cl. Grenier, *Tôd I (FIFA 18/1)*, 1980, n° 78.

¹⁷ *Id.*, *RdE 38* (1987), p. 86, n. 44; Mohamed es-Saghir et D. Valbelle, *BIFAO 83* (1983), p. 149-170. D'après ce qu'il reste du nom d'Horus, l'inscription de Tôd (n° 78) montre que les prêtres de Montou ont fixé le protocole d'Antonin le Pieux en reprenant la tradition établie pour Auguste.

¹⁸ J.-Cl. Grenier, *o. c.*, p. 92-104; les noms d'Horus, des Deux Déeses et d'Horus d'Or ne sont connus pour les Romains que sous Tibère et dans un seul document (stèle Caire JE 65903); *ibid.*, p. 83 et 86.

lièrement au règne de Ramsès II, dont les noms d'Horus, des deux Maîtresses et d'Horus d'Or (*wsr rnp.wt '3 nh.wt*) ont été exactement repris. La volonté créatrice des prêtres qui ont rédigé ces textes est manifeste dans le fait même qu'ils ont établi deux protocoles distincts, d'après ce qui nous a été conservé du protocole de droite. En se fondant sur les réminiscences de formules anciennes, on peut tenter de préciser le procédé de rédaction de ces deux protocoles. Les prêtres auraient puisé leur inspiration dans une réalité épigraphique immédiate¹⁹ mais le recours à ce procédé à Médamoud a pu être rendu plus délicat dans la mesure où le temple du Moyen et du Nouvel Empire a été entièrement détruit sous Philopator; on songera en particulier aux blocs de Séthi I^{er} et de Ramsès II réemployés dans la porte monumentale, dite «Porte de Tibère»²⁰. Tout au plus, et c'est certainement ce qu'il faut comprendre, les prêtres ont consulté les archives de la Maison de Vie du temple, reprenant des épithètes lourdes de sens, portées par d'antiques pharaons ayant œuvré à Médamoud. Les emprunts aux protocoles de Philadelphie (*hwn qn*), Évergète I^{er} (*jnb mnḥ n T3-mry*) et Philopator (*mnḥ-jb hr ntr.w nb.w*) sont tout aussi évidents, ces trois lagides étant bien attestés à Médamoud, en particulier à travers la réalisation de portes²¹.

La séquence *nhj n B3q.t* «protecteur de l'Égypte» mérite une attention particulière. Cette épithète est traditionnellement absente des protocoles royaux mais des variantes désignent régulièrement le roi dans d'autres contextes²². À l'époque romaine, le protocole d'Auguste fixe l'épithète *nhj B3q.t*, «champion de l'Égypte»²³ et peut-être n'a-t-on affaire ici qu'à une simple variante graphique.

L'originalité de la première titulature réside dans la présence de deux épithètes, *s3 n njw.wt* («protection des villes») et *wd3 n sp3.wt* («sauvegarde des provinces») qui ne sont attestées ni dans les titulatures, ni dans les éloges royaux. La construction en parallèle entre ces deux séquences est évidente: *s3 / wd3* et *njw.t / sp3.t*²⁴; elle apparaît ailleurs dans des épithètes divines²⁵. Trois séquences de cette titulature («protecteur valeureux des hommes, protection des villes, sauvegarde des provinces») précisent l'intérêt porté aux *hommes*, aux *villes* et aux *provinces*. Naturellement, ces notions constituent un *topos* de la phraséologie royale égyptienne²⁶ mais il est intéressant de constater que deux passages de l'*Histoire Auguste* relatifs à Antonin le Pieux traduisent la même conception politique du règne:

¹⁹ Ces sont les «pseudo-protocoles décoratifs»; *ibid.*, p. 87-89.

²⁰ PM V, p. 137 et 139.

²¹ Deux portes au nom de Philadelphie: Ch. Sambin dans *Hundred-Gated Thebes. Acts of a Colloquium on Thebes and the Theban Area in the Graeco-Roman Period* (S.P. Vleeming éd.) (*P.L.Bat* 27), 1995, p. 165 (a-c) et 167-168; Ch. Sambin et J.-Fr. Carlotti, *BIFAO* 95 (1995), p. 383-457; quatre portes au nom d'Évergète I^{er}: Ch. Sambin, *BIFAO* 92 (1992), p. 147-161; *id.* dans *Hundred-Gated Thebes*, p. 165 et p. 177 et n. 66; Cl. Traunecker, *RdE* 38 (1987), p. 154-155; une porte au nom de Philopator: Ch. Sambin, *BIFAO* 92 (1992), p. 162-170.

²² P. ex. *nhj '3 n Km.t* pour Ramsès III, *Medinet Habou* II (*OIP* 9), 1932, pl. 74, *Randzeile* = *Wb* II, 305, 3; le général Nectanébo est *nh(t) B3q.t*, *Urk.* II, 15, 16; Philopator est *nhj n Km.t* à *Edfou* II, 59, 8.

²³ J.-Cl. Grenier, *o. c.*, p. 99.

²⁴ P. Wilson, *A Ptolemaic Lexikon* (*OLA* 78), 1997, p. 284; *AnLex* 77.3529.

²⁵ P. ex. *Dendara* VI, 173, 2: *nhj n njw.wt swd3 sp3.wt*; S. Sauneron, *La porte ptolémaïque de l'enceinte de Mout à Karnak* (*MIFAO* 107), 1983, n° 22, 3 (pl. XVIII): *s3 W3s.t swd3 jmy.w=s*.

²⁶ Pour l'attention royale accordée aux villes et aux provinces, voir p. ex. *Edfou* VI, 311, 3 (*nd njw.t sp3.wt*); VII, 49, 13 (*nbj njw.wt sjp sp3.wt*); 91, 16 (*ndty nd njw.wt*); VIII, 122, 13-14 (*ndty nhj njw.wt m-b sp3.wt*); d'après Fr. Labrique, *Stylistique et théologie à Edfou* (*OLA* 51), 1992, p. 222, n. 1030 et p. 267 et n. 1324; également *Tôd*, n° 302, 6 (inédit: *hw njw.wt sp3.wt*). Le roi ayant hérité de la fonction d'Horus, on rencontre en conséquence ce dernier qualifié de *nhj n njw.wt* (*Philä* I, 29, 12); également Osiris *nhj njw.wt* (*Dendara* X, 296, 2).

«Il gouverna avec conscience les *peuples* qui lui étaient soumis au point de veiller sur les choses et les personnes comme si elles lui appartenaient en propre. Sous son règne toutes les *provinces* furent florissantes»²⁷.

Après les mentions de constructions publiques (dont la restauration du phare d'Alexandrie), le même texte poursuit:

«Il aida en outre par des subventions bien des *cités* pour qu'elles construisent de nouveaux édifices ou en réparent d'anciens»²⁸.

Ce serait aller trop loin de considérer que, comme certaines «cités» de l'Empire, le clergé de Montou a bénéficié de «subventions» pour achever le programme décoratif de son temple. On se souviendra toutefois que les travaux de décoration du portique ont été mis en sommeil après le règne d'Aulète pour ne reprendre que sous Antonin le Pieux; sous Auguste et Tibère, l'attention s'était portée sur la «Porte de Tibère»²⁹. Cette reprise de l'activité décoratrice à Médamoud s'inscrit, semble-t-il, dans un programme généralisé qui a touché de nombreux sanctuaires, notamment en Thébaïde³⁰.

Ce protocole apparaît comme la création d'un clergé provincial loin des considérations officielles qui ont conduit à la diffusion du protocole d'Auguste, modèle des protocoles des Pharaons romains. Cette attitude — qui sans aucun doute n'est pas fortuite — mérite d'être soulignée puisqu'elle rompt avec une pratique établie à cette époque depuis déjà un siècle et demi. Elle témoigne donc d'une initiative originale du clergé de Montou. Cependant, les raisons qui ont poussé les prêtres à attribuer au Romain une titulature complète restent difficiles à expliquer. Si le rapprochement avec l'*Histoire Auguste* mérite d'être relevé, il est en revanche bien difficile lui accorder une réelle valeur argumentative, les deux documents appartenant à deux sphères idéologiques distinctes. Cependant, aurait-t-on voulu, dans ce temple de la *chôra*, souligner la bienveillance d'Antonin, la stabilité qu'il a su maintenir au sein de l'Empire et mettre ainsi en exergue la ligne directrice de son règne³¹? Ce serait là un nouvel exemple de l'attention portée par les prêtres égyptiens aux réalités de l'Empire; cependant, les éléments à notre disposition sont trop tenus pour apporter une réponse définitive.

²⁷ *Histoire Auguste* (Antonin le Pieux, VII, 1); traduction de A. Chastagnol, éd. R. Laffont, 1994, p. 99.

²⁸ *Histoire Auguste* (Antonin le Pieux, VIII, 4); traduction A. Chastagnol, *o. c.*, p. 100.

²⁹ J.-Cl. Grenier, *Titulatures*, p. 10, A 2 (Auguste) et p. 22, H 5 (Tibère).

³⁰ J.-Cl. Grenier dans *Égypte romaine: l'autre Égypte*, catalogue d'exposition, Marseille, 4 avril-13 juillet 1997, p. 177; O.E. Kaper dans *Life on the Fringe* (O.E. Kaper éd.) (CNWS 71), 1998, p. 141; G. Lecuyot et M. Gabolde dans *Proceedings of the Seventh International Congress of Egyptologists* (C.J. Eyre éd.) (OLA 82), 1998, p. 666. Attestations pour la Haute-Égypte dans les temples suivants: Dendara, Médamoud, Deir er-Roumi, Médinet Habou, Deir Chélouit, Tôd, Ermant (Bab el-Maganîn), Kômîr, Esna, Kom Ombo, Philae. Pour une liste complète, voir J.-Cl. Grenier, *Titulatures*, p. 60-65 et 105 (et *supra*, n. 18) et en dernier lieu O.E. Kaper, *o. c.*, p. 143-144 (Table 3: vallée du Nil et Fayoum) et p. 149 (Table 5: Kharga et Dakhla).

³¹ On se souviendra cependant que si la *Pax romana* a régné au sein de l'Empire, une révolte (142-144) a pourtant été réprimée en Égypte; *Histoire Auguste*, Antonin le Pieux, V, 5; le même texte (XII, 2) précise: «Il réprima les rébellions, où qu'elles se fussent produites, sans cruauté mais avec pondération et fermeté» (trad. A. Chastagnol, *o. c.*, p. 105).

Résumé / Abstract

Une titulature royale inscrite sur les architraves du portique du Médamoud est attribuée, sous réserve, à Antonin le Pieux. Une série d'épithètes présentes dans le nom d'Horus d'Or est mise en parallèle avec un passage de l'*Histoire Auguste*.

A royal titulary inscribed on the architraves of the portico of Medamud is attributed, with all reserve, to Antonius the Pious. Epithets of the Golden Horus name are compared with an extract of the *Historia Augusta*.

Christophe THIERS

IFAO

37, rue el Cheikh Aly Youssef

B.P. Qasr el-Ainy 11562

11441 LE CAIRE

RAE